

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil, au centre communautaire, au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs, le lundi 21 décembre 2015.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, monsieur Sylvain Breton, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, et messieurs Gilles Delamirande, Richard Houde, Réjean Larochelle et Sylvain Riopel, formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton, maire.

Monsieur Christin DuBois était absent.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-12-234-2

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Sylvain Riopel, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée à 20 h**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2015**
- 4. Correspondance significative**
- 5. Administration et communication**
 - 5.1 Approbation des dépenses du mois de novembre 2015 (248 368,38 \$)
 - 5.2 Approbation des dépenses non récurrentes du mois de novembre 2015 (17 743,93 \$) et autorisation de ces paiements
 - 5.3 Rapport financier au 30 novembre 2015
 - 5.4 Calendrier des assemblées de conseil 2016
 - 5.5 Autorisation d'acquisition de terrains
 - 5.6 Autorisation de dépense : débroussaillage des bordures de chemins
- 6. Protection des citoyens**
 - 6.1 Rapport mensuel du Service de protection des incendies et des premiers répondants
 - 6.2 Délégation de compétence en matière de réglementation sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie
 - 6.3 Embauche d'un pompier à l'essai
 - 6.4 Attestation de conformité des travaux au barrage X0007405
 - 6.5 Autorisation à lancer un appel d'offres pour la vente du camion des premiers répondants
- 7. Travaux publics**
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel du Service de l'aménagement du territoire
 - 8.2 Demande de rendre « constructible » une partie du chemin du Lac-Fidèle

- 9. Environnement et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel de Compo Recycle pour novembre 2015
- 10. Loisirs, arts et culture**
 - 10.1 Point d'information
- 11. Vie communautaire et famille**
- 12. Économie et développement touristique**
- 13. Varia**
- 14. Période de questions du public**
- 15. Clôture de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015

15-12-235-3

Considérant qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil, à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

La liste de la correspondance significative a été déposée au conseil.

5. ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Approbation des dépenses du mois de novembre 2015

15-12-236-5.1

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'approuver les dépenses du mois de novembre 2015 au montant de 248 368,38 \$. Ce montant inclut 36 014,10 \$ pour les salaires.

Adoptée à l'unanimité.

Approbation des dépenses non récurrentes du mois de novembre 2015

15-12-237-5.2

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Réjean Larochelle, propose que la directrice générale soit et est autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures non récurrentes du mois de novembre 2015, et ce pour un montant total de 17 743,93 \$.

Monsieur Richard Houde, conseiller responsable, fait une ventilation des dépenses non récurrentes pour le mois de novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport financier au 30 novembre 2015

Point 5.3

La directrice générale dépose un rapport financier au 30 novembre 2015.

Calendrier des assemblées de conseil 2016

15-12-238-5.4

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, monsieur Richard Houde, appuyé par madame Diane Nadeau, propose que les assemblées ordinaires 2016 soient tenues les lundis à 20 h, à l'hôtel de ville d'Entrelacs, les :

18 janvier	16 mai	19 septembre
15 février	20 juin	17 octobre
21 mars	18 juillet	21 novembre
18 avril	15 août	19 décembre

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'acquisition de terrains

15-12-239-5.5

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'entériner la décision d'achat de 4 terrains vacants faisant front au chemin des Îles (lots 54-52, 54-53, 54-54 et 54-55), lors de la vente aux enchères du 15 décembre 2015, au montant de 2 496 \$ plus 126 \$ pour les frais d'enregistrement au registre foncier et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis.

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de dépense : débroussaillage des bordures de chemins

15-12-240-5.6

Monsieur Richard Houde, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'entériner une dépense de 8 427,67 \$, taxes incluses à Dauphin Multi-services pour le débroussaillage des bordures de chemins effectué en octobre 2015.

Cette dépense affectera le compte budgétaire 02 32003 521.

Adoptée à l'unanimité.

6. PROTECTION DES CITOYENS

Rapport mensuel / Service de protection des incendies et premiers répondants

Point 6.1

Monsieur Gilles Delamirande, conseiller responsable, dépose le rapport du Service de protection des incendies et des premiers répondants pour le mois de novembre 2015.

Délégation de compétence en matière de réglementation sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie
15-12-241-6.2

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec offre d'appliquer elle-même le règlement sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie afin de rendre plus efficace la gestion dudit règlement et ainsi tenter de limiter le nombre d'appels et déplacements inutiles des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT QUE cette question a été soumise au Comité de sécurité publique qui s'est positionné de manière favorable à cette initiative de la Sûreté du Québec et recommande au Conseil de la MRC d'adopter une résolution en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire de modifier le règlement harmonisé actuel et qu'il serait souhaitable qu'un tel règlement soit adopté par la MRC plutôt qu'adopté par chacune des municipalités et ce, à chaque modification ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution CM-328-2015, le conseil de la MRC demande aux municipalités d'adopter une résolution afin de déléguer à la MRC la compétence en matière de règlement sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Réjean Larochelle, que la Municipalité d'Entrelacs délègue à la MRC de Matawinie sa compétence en matière de règlement sur les alarmes intrusion afin qu'un règlement soit adopté par le Conseil de la MRC et sera applicable par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC de Matawinie.

Adoptée à l'unanimité.

Embauche de deux pompiers à l'essai
15-12-242-6.3

Suite aux recommandations du directeur du service des Incendies, monsieur François Morin, monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose que messieurs Éric Charron et Marc-Antoine Bellefeuille soient embauchés à titre de pompiers à l'essai, selon les termes de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

Attestation de conformité des travaux au barrage X0007405
15-12-243-6.4

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté la firme d'ingénierie « Les Consultants SM Inc. » pour la préparation des plans, devis, documents d'appel d'offres et demande de certificat d'autorisation pour effectuer les travaux correctifs au barrage X0007405;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal mandate les ingénieurs conseils « Les Consultants SM Inc. » pour soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour :

1. Rehausser la digue de terre de part et d'autre de l'appareil d'évacuation d'environ 0,5 m;
2. Corriger l'affouillement près du mur de béton sur la rive gauche;
3. Réparer la clôture sur le mur de béton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Richard Houde, que le conseil municipal s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée et mandate « Les Consultants SM Inc. » pour transmettre cette attestation au ministère.

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation à lancer un appel d'offres pour la vente du camion des premiers répondants
15-12-244-6.5

Considérant l'achat du nouveau camion pour les premiers répondants, monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour la vente du camion Chevrolet Silverado 2004.

Adoptée à l'unanimité.

7. TRAVAUX PUBLICS

8. URBANISME

Rapport mensuel du Service de l'aménagement du territoire
15-12-245-8.1

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Réjean Larochelle, propose d'accepter le rapport du Service de l'aménagement du territoire pour le mois de novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Demande de rendre « constructible » une partie du chemin du Lac-Fidèle
15-12-246-8.2

La Municipalité a reçu une demande afin de rendre « constructible » une partie du chemin du Lac-Fidèle.

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire qu'une rue soit officiellement désignée comme constructible dans le document portant le titre « Rues constructibles », pour permettre l'émission d'un permis de construction sur ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE le document portant le titre « Rues constructibles » est modifiable par une résolution du conseil municipal;

- CONSIDÉRANT la proposition d'entente pour finaliser les travaux de constructions du chemin du Lac-Fidèle entre M. Daniel Casey et la municipalité d'Entrelacs;
- CONSIDÉRANT la fin des travaux de construction du chemin du Lac-Fidèle;
- CONSIDÉRANT QUE le chemin du Lac-Fidèle restera privée;
- CONSIDÉRANT QUE le promoteur à pris l'engagement de mettre en place une borne sèche à ses frais afin d'assurer la sécurité incendie dans le secteur;
- CONSIDÉRANT l'acceptation finale par la Municipalité des travaux effectués par M. Daniel Casey relatifs aux travaux de construction du chemin du Lac-Fidèle afin de rendre la rue constructible entre la limite municipal avec Chertsey et le terrain portant le matricule 6605-96-2724, identifié au cadastre comme étant une partie du lot 52 dans le rang 7 dans le canton de Wexford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Delamirande, appuyé par madame Diane Nadeau, de modifier la liste des rues constructibles telle que décrite à la résolution no 10-8-194-8.3, en y ajoutant le chemin du Lac-Fidèle.

Adoptée à l'unanimité.

9 ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport mensuel de Compo-Recycle pour le mois de novembre 2015 Point 9.1

Monsieur Réjean Larochelle, conseiller responsable, dépose le rapport de Compo Recycle pour le mois de novembre 2015.

10. LOISIRS, ARTS ET CULTURE

Point d'information

Point 10.1

Monsieur Sylvain Riopel fait un point d'information sur les activités à venir :

- Souper du Jour de l'An (31 décembre)

et sur les activités passées :

- Souper de la bibliothèque (35^e anniversaire)
- Marché de Noël (28-29 novembre)
- Noël des enfants (12 décembre)

11. VIE COMMUNAUTAIRE ET FAMILLE

12. ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les questions portaient sur les sujets suivants :

- Vente de terrains
- Nouveau site web
- Délégation concernant les alarmes
- Travaux au barrage du lac des Îles
- Chemin du Lac-Fidèle

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Avant de clore l'assemblée, monsieur Sylvain Breton, maire, offre ses meilleurs vœux à tous pour la période des Fêtes et une bonne année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20 h 30.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton,
Maire

Ginette Brisebois,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Six (6) personnes assistaient à l'assemblée.